

Point ajouté à l'ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

HDP1 Ratification du règlement sur l'organisation numérique des réunions du conseil d'administration

Le mercredi 17 novembre 2021, le bourgmestre a adopté une résolution fondée sur les articles 134§1 et 135§2 de la nouvelle Loi Communale concernant l'organisation numérique du conseil communal et du conseil de l'aide sociale. Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

Cordialement,

Rik Tomsin

Président